



Restec Durcisseur Pâte BPO

Restec Limited

Version Num: 3.3

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date initiale: 15/02/2025

date de révision: 13/08/2025

Date d'impression: 01/09/2025

S.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Restec Durcisseur Pâte BPO
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE
Autres moyens d'identification	UFI: V6J8-S0SS-000S-DD6V

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteurs d'utilisation	<table><tr><td>SU22</td><td>Utilisations professionnelles</td></tr><tr><td>SU3</td><td>Utilisations industrielles</td></tr></table>	SU22	Utilisations professionnelles	SU3	Utilisations industrielles
SU22	Utilisations professionnelles				
SU3	Utilisations industrielles				
Utilisations identifiées pertinentes	Hardener for use with polyester resins.				
Utilisations déconseillées	<table><tr><td>SU21</td><td>Utilisations par les consommateurs</td></tr></table>	SU21	Utilisations par les consommateurs		
SU21	Utilisations par les consommateurs				

1.3. Détails du fabricant ou de l'importateur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Restec Limited
Adresse	Unit 25, Castle Industrial Estate Flint, Flintshire United Kingdom
Téléphone	0845 4504 193
Fax	Pas Disponible
Site Internet	www.restecroofing.co.uk
Courriel	technical@restecroofing.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour obtenir des conseils multilingues 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en cas de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, appelez CHEMTREC au +33 9 75 18 14 07 et indiquez le numéro CCN 1020140. Numéros de secours: +44 20 3885 0382 (EMEA, multilingue).

Association / Organisation	French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network	CHEMTREC
Numéro(s) de téléphone d'urgence	33 (0)1 45 42 59 59	+33 9 75 18 14 07
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	Pas Disponible	+44 20 3885 0382

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications ^[1]	H242 - Peroxydes organiques, types E, H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H400 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1, H410 - Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Restec Durcisseur Pâte BPO

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	Attention

Déclaration(s) sur les risques

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclaration(s) supplémentaires

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P235	Tenir au frais.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser des jets d'eau pour l'extinction.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P411	Stocker à une température ne dépassant pas 25°C
P410	Protéger du rayonnement solaire.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

Le matériel contient peroxyde-de-dibenzoyle, éthane-1,2-diol.

2.3. Autres dangers

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères de classification comme Persistante, Bioaccumulable et Toxique (PBT) conformément à l'annexe XIII, au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission et au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères de classification comme très Persistante et très Bioaccumulable (vPvB) conformément à l'annexe XIII, au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission et au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères de classification comme Persistante, Mobile et Toxique (PMT) conformément au règlement délégué (UE) 2023/707 de la Commission.

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères de classification comme très Persistante et très Mobile (vPvM) conformément au règlement délégué (UE) 2023/707 de la Commission.

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission, et n'est pas non plus inscrit sur la liste établie en vertu de l'article 59(1) du règlement REACH, à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % (p/p).

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1. N° CAS 2.N° EC 3.N° d'index 4.N° REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 94-36-0 2.202-327-6 3.617-008-00-0 4.Pas Disponible	45-52	peroxyde-de-dibenzoyle	Peroxydes organiques, type B, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2; H241, H317, H319 [2]	SCL: Pas Disponible Facteur M aigu: N'est pas applicable	Pas Disponible

Restec Durcisseur Pâte BPO

1. N° CAS 2.N° EC 3.N° d'index 4.N° REACH	%[poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
				Facteur M chronique: N'est pas applicable	
1. 107-21-1 2.203-473-3 3.603-027-00-1 4.Pas Disponible	0.1-9.9	<u>éthane-1,2-diol</u> * -	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4; H302 [2]	SCL: Pas Disponible Facteur M aigu: N'est pas applicable Facteur M chronique: N'est pas applicable	Pas Disponible
Légende: 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne					

SECTION 4 Premier soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts, laver avec une solution contenant 2% de carbonate de sodium ou 5% d'ascorbate de sodium puis rincer de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Transporter à l'hôpital (ou chez un docteur) rapidement. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	▶ En cas d'inhalation de vapeurs, d aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	▶ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▶ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Pour traiter un empoisonnement par les alcools aliphatique hauts :
- ▶ Réaliser un lavage gastrique avec une importante quantité d'eau.
 - ▶ Il peut être utile d'instiller 60 ml d'huile minérale dans l'estomac.
 - ▶ Fournir de l'oxygène et une respiration artificielle suivant la demande.
 - ▶ Balance électrolytique : il peut être utile de démarrer une intraveineuse de 500 ml. d'une M/6 solution de bicarbonate de sodium mais tout en maintenant une attitude précautionneuse et conservatrice envers le remplacement électrolytique à moins qu'un choc ou qu'une acidose sévère soit à craindre.
 - ▶ Pour protéger le foie, maintenir l'apport de glucide par des infusions intraveineuses de glucose. Réaliser une hémodialyse si le coma est profond et persistant.

[GOSSELIN, SMITH HODGE: Clinical Toxicology of Commercial Products, Ed 5)

TRAITEMENT DE BASE

- ▶ Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- ▶ Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- ▶ Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire.
- ▶ Anticiper et traiter, quand nécessaire, contre les crises.
- ▶ NE PAS utiliser d'émétiques. Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.
- ▶ Fournir du charbon activé.

TRAITEMENT AVANCE

- ▶ Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- ▶ Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- ▶ Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Si le patient est en hypoglycémie (LOC diminué, tachycardie, pâleurs, pupilles dilatées, diaphorèse et/ou bandes de dextrose ou lectures du glucomètre en-dessous de 50 mg), fournir 50% de dextrose.
- ▶ Une hypotension avec des signes d'hypovolémie nécessite l'administration précautionneuse de fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ La thérapie avec drogue doit être envisagée pour un œdème pulmonaire.
- ▶ Traiter les crises avec du diazépam.
- ▶ Le chlorhydrate de proparacaine doit être utilisé pour aider l'irrigation des yeux.

SERVICE D'URGENCE

- ▶ Des analyses de laboratoires avec hémogramme, sérum électrolytique, BUN, créatine, glucose, analyse d'urine, base pour un sérum glutamo-oxaloacétique transaminase (ALT et AST), calcium, phosphore et magnésium, peuvent aider à établir régime du traitement. D'autres analyses utiles incluent clearance osmolaire et anionique, gaz des artères (ABG), radiographies de la poitrine électrocardiogramme.

- Une ventilation assistée avec une pression positive en fin d expiration (PEEP) peut être nécessaire pour une blessure parenchymale aiguë ou un syndrome de détresse respiratoire chez l adulte.
- Une acidose peut survenir suite à l hyperventilation et à une thérapie au bicarbonate.
- Une hémodialyse doit être envisagée chez les patients avec une intoxication importante.
- Consulter un toxicologiste si nécessaire.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994
Un myocarde toxique peut suivre l'ingestion d'agents oxydants tels que des peroxydes.

TRAITEMENT DE BASE

- Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
- Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
- Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
- Anticiper les crises. NE PAS utiliser d'émétiques. Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.
- NE PAS tenter de neutralisation car une réaction exothermique pourrait s'ensuivre.
- Les brûlures de la peau doivent être couvertes avec des bandages secs et stériles après la décontamination.

TRAITEMENT AVANCE

- Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.
- Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- Une thérapie avec drogue doit être envisager pour un œdème pulmonaire. Une hypotension avec signe d'hypovolémie nécessite une administration précautionneuse de fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- Traiter les crises avec du diazépam.
- Le chlorhydrate de proparacaine doit être utiliser pour aider l'irrigation des yeux.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L.
EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Pour LES PETITS FEUX :

- Produits chimiques secs, CO2, spray d'eau ou mousse.
- NE PAS utiliser de jets d'eau.

Pour LES FEUX IMPORTANTS:

Noyer la zone incendiée avec de l'eau depuis une certaine distance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Eviter une conservation avec des agents de réduction. Eviter toute contamination de ce produit car il est très réactif et toute contamination est potentiellement à risque.
------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▸ Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire. ▸ Prévenir par tous les moyens les débordements d'entrer dans les drains et les voies d'eau.
Risque D'Incendie/Explosion	▸ Combustible solide qui brûle, mais se propage à la flamme avec difficulté; il est estimé que la plupart des poussières organiques sont combustibles (environ 70%) - en fonction des circonstances dans lesquelles le processus de combustion se produit, ces matières peuvent provoquer des incendies et / ou des explosions de poussières. ▸ poudres organiques finement divisée lorsque sur une plage de concentrations indépendamment de la taille des particules ou la forme et mises en suspension dans l'air ou un autre milieu oxydant peut former des mélanges air-poussière explosifs et entraîner une explosion d'incendie ou de la poussière (y compris les explosions secondaires). ▸ Éviter de générer des poussières, en particulier des nuages de poussière dans un espace confiné ou non ventilé comme les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air, et une source d'inflammation, à savoir la flamme ou d'une étincelle, va provoquer un incendie ou une explosion. Les nuages de poussière générées par le broyage fin de la matière solide sont un risque particulier; accumulations de poussières fines (420 microns ou moins) peuvent brûler rapidement et violemment mis à feu - si des particules dépassant cette limite formeront généralement pas des nuages de poussière inflammables; une fois initié, cependant, de plus grandes particules jusqu'à 1400 microns de diamètre contribueront à la propagation d'une explosion. Les produits de combustion comprennent: le monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO2) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Les peroxydes organiques fournissent l'oxygène interne pour une combustion, et donc brûlent intensément - une action simple n'est pas suffisante contre les feux établis.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▸ Nettoyer toutes les éclaboussures immédiatement. ▸ Ne pas fumer, pas de flammes ou de sources d'allumage. ▸ Eviter tout contact avec des matières organiques incluant fuel, solvants, sciure, papier et vêtement et tout autre produits incompatibles car un allumage pourrait se produire. ▸ Eviter de respirer les poussières ou vapeurs et éviter tout contact avec la peau et les yeux.
Eclaboussures Majeures	▸ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent. ▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.

Restec Durcisseur Pâte BPO

- ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif.
- ▶ Porter une protection complète du corps avec un appareil respiratoire.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	Mélanger uniquement la quantité nécessaire. NE PAS renvoyer le produit mélangé dans les containers d'origines. ▶ Eviter un contact personnel et une inhalation de poussières, fumées ou vapeurs. ▶ Fournir une ventilation adéquate. ▶ Toujours porter un équipement de protection et laver toutes les éclaboussures sur les vêtements. ▶ Conserver le produit loin de la lumière, de la chaleur, des flammes ou des combustibles. poudres organiques finement divisée lorsque sur une plage de concentrations, quelle que soit la taille des particules ou la forme et mis en suspension dans de l'air ou un autre milieu oxydant peut former des mélanges air-poussière explosifs et entraîner une explosion d'incendie ou de la poussière (y compris les explosions secondaires) Réduire au minimum la poussière dans l'air et éliminer toutes les sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles et des flammes. Mettre en place de bonnes pratiques d'entretien. Retirer l'accumulation de poussière sur une base régulière par aspiration ou balayage doux pour éviter de créer des nuages de poussière.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	▶ Conserver dans les containers d'origine dans un lieu isolé et approuvé pour le stockage de matière inflammable. ▶ Conserver les containers fermés tel que lors de la livraison. ▶ ATTENTION : Une décomposition progressive durant le stockage à l'intérieur des containers fermés peut conduire à une forte pression et à une explosion. ▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source de chaleur ou d'allumage. POUR DE PETITES QUANTITES: S'assurer que: ▶ Les paquets ne sont pas ouverts dans la zone de stockage, ▶ les biens sont maintenus à au moins 3 mètres de toute source de chaleur ; tous autres produits dangereux et tout autre matériau qui peut réagir avec le produit en créant un incendie, une réaction chimique ou une explosion, ▶ les matériaux pour absorbés et neutraliser les éclaboussures soient conservés près du lieu de stockage; ▶ que les procédures soient affichées dans le lieu de stockage et décrivent les actions à entreprendre encas d'éclaboussures ou de feu. ▶ Des extincteurs en nombre adéquat et de type portable doivent être présents près du lieu de stockage. POUR UN STOCKAGE IMPORTANT: ▶ Si le produit est conservé à l'intérieur d'un cabinet anti-feu, le cabinet doit être ventilé vers l'extérieur du bâtiment contenant le cabinet. ▶ Les paquets doivent être protégés d'une exposition aux intempéries à moins que les paquets ne soient : (i) des emballages de plus de 20 l de capacité (ii) de construction métallique ou plastic.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	▶ Les emballages métalliques respectant les critères de test du Groupe d'Emballage I, ne DOIVENT PAS être utilisés ; ceci afin d'éviter un confinement inutile. ▶ Les emballages des peroxydes organiques doivent être conçus de manière à ce qu'aucun produit, qui est au contact du contenu, ne catalysera ou sinon n'affectera pas dangereusement les propriétés des produits contenus. ▶ Pour les emballages combinés, les produits d'amortissement internes ne doivent pas être combustibles et NE DOIVENT PAS provoquer une décomposition des peroxydes organiques en cas de fuite. Certains plastiques peuvent être incompatibles avec ce produit, vérifier auprès du fabricant pour les conditions de stockage. ▶ NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant. ▶ Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés. Type E et F Peroxydes Solides Organiques, UN 3108, et UN 3110, UN 3118 et UN 3120 doivent être selon la Méthode d'Emballage OP8B du Code UN des Produits Dangereux, avec une masse maximale de 200 kg dans des containers/bidons en plastique/acier/aluminium ou avec réceptacles en plastique à l'intérieur d'un container en fibre de verre ou un extérieur en métal.
Incompatibilite de Stockage	▶ Les composés organiques peuvent s'allumer au contact de peroxydes concentrés. ▶ Des matériaux fortement réduits, tels que les sulfides, les nitrures et les hydrures peuvent réagir explosivement avec les peroxydes. ▶ Il y a peu de classes chimiques qui ne produisent pas au moins de la chaleur quand mélangées avec des peroxydes. ▶ Beaucoup de réactions peroxydes produisent des explosions ou génèrent des gaz (toxiques et non-toxiques). ▶ Des incidents impliquant l'interaction d'oxydants actifs et des agents réducteurs, que ce soit par intention ou accident, sont habituellement très énergétiques et sont des exemples de réactions intitulées sous le qualificatif de redox (oxydoréduction). ▶ Les peroxydes organiques sont très réactifs. ▶ Ils sont thermiquement instables et propices à la décomposition auto-accélérée exothermique. ▶ Les peroxydes organiques peuvent se décomposer par explosion, par combustion rapide, sont sensibles aux frictions et/ou aux impacts et réagissent dangereusement au contact d'autres substances. ▶ Les accélérateurs polyester et amine (sels de cobalt, par exemple) si mélangés avec des peroxydes organiques / Les mélanges de peroxydes organiques vont provoquer rapidement / décomposition spontanée avec flamme / risque d'explosion. ▶ Eviter toute contamination. ▶ Eviter les produits finement divisés. ▶ Eviter un échauffement externe. Eviter une conservation avec des agents de réduction. Alcools ▶ sont incompatibles avec les acides forts, les chlorures d'acide, les anhydrides d'acide, les agents oxydants et réducteurs. ▶ réagit, éventuellement violemment, avec les métaux alcalins et alcalino-terreux pour produire de l'hydrogène ▶ réagit avec les acides forts, les caustiques forts, les amines aliphatiques, les isocyanates, l'acétaldéhyde, le peroxyde de benzoyle, l'acide chromique, l'oxyde de chrome, les dialkylzincs, l'oxyde de dichlore, l'oxyde d'éthylène, l'acide hypochloreux, le chlorocarbonate d'isopropyle, le tétrahydroaluminate de lithium, le dioxyde d'azote, le pentafluoroguanidine, le phosphore pentasulfure, huile de mandarine, triéthylaluminium, triisobutylaluminium ▶ ne doit pas être chauffé au-dessus de 49 degrés. C. en contact avec un équipement en aluminium ▶ Se décompose lentement et produit de l'oxygène. ▶ Nécessite un stockage contrôlé pour la stabilité. ▶ DANGER: Risque d'explosion, ne jamais mélanger avec des accélérateurs ou des promoteurs. Eviter toute contamination de ce produit car il est très réactif et toute contamination est potentiellement à risque.
Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 2012/18/EU (Seveso III)	E1 : Dangereux pour le milieu aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1
Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses	E1 Exigences de niveau inférieur/supérieur : 100 / 200

Restec Durcisseur Pâte BPO

visées à l'article 3,
paragraphe 10, pour
l'application

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
peroxyde-de-dibenzoyle	cutanée 13.3 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) inhalation 39 mg/m³ (Systémique, Chronique) cutanée 0.034 mg/cm² (Local, Chronique) Oral 2 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) *	0.00002 mg/L (L'eau (douce)) 0.000602 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.000002 mg/L (Eau (Marine)) 0.013 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.001 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.003 mg/kg soil dw (sol) 0.35 mg/L (STP)
éthane-1,2-diol	cutanée 106 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) inhalation 35 mg/m³ (Local, Chronique) cutanée 53 mg/kg bw/day (Systémique, Chronique) * inhalation 7 mg/m³ (Local, Chronique) *	Pas Disponible

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	peroxyde-de-dibenzoyle	Peroxyde de dibenzoyle	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEP)	éthane-1,2-diol	Ethylene glycol	20 ppm / 52 mg/m3	104 mg/m3 / 40 ppm	Pas Disponible	Skin
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	éthane-1,2-diol	Ethylèneglycol (vapeur)	20 ppm / 52 mg/m3	104 mg/m3 / 40 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
peroxyde-de-dibenzoyle	1,500 mg/m3	Pas Disponible
éthane-1,2-diol	Pas Disponible	Pas Disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage.	► Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ► Un écran facial complet peut être requis pour une protection supplémentaire, mais jamais pour la protection primaire des yeux. ► Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique. NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application. La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être observé lors du choix final. L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. NE PAS porter de coton ou des gants avec le dos de la main en coton. NE PAS porter de gants en cuir. Arroser promptement toutes les éclaboussures sur les chaussures en cuir ou les bottes ou s'assurer que de telles chaussures sont protégées par des sur-chaussures en PVC.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	· Combinaisons intégrales. · Tablier en PVC. · Une combinaison de protection en PVC peut être requise en cas d'exposition grave. · Douche oculaire. · Certains équipements de protection individuelle (EPI) en plastique (par exemple, les gants, les tabliers, les sur-chaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent produire de l'électricité statique. · Pour une utilisation à grande échelle ou continue, portez des vêtements non statiques à tissage serré (pas de fermetures métalliques, de boutons ou de poches).

Restec Durcisseur Pâte BPO

· Des chaussures de sécurité sans étincelles ou conductrices doivent être envisagées. Les chaussures conductrices sont des chaussures dont la semelle est faite d'un composé conducteur chimiquement lié aux composants inférieurs, assurant un contrôle permanent de la mise à la terre électrique du pied et pour dissiper l'électricité statique du corps afin de réduire la possibilité d'inflammation des composés volatils.

Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

- Les respirateurs peuvent être nécessaires quand les contrôles d'ingénierie et administratifs n'empêchent pas de manière adéquate les expositions.
- La décision d'utiliser une protection respiratoire doit être basée sur une appréciation professionnelle prenant en compte l'information de toxicité, les données de mesure d'exposition et la fréquence et la probabilité d'exposition du travailleur.
- Les limites publiées d'exposition professionnelle, quand elles existent, aideront à déterminer l'utilisation adéquate des aides respiratoires sélectionnées. Elles peuvent être mandatées par le gouvernement ou recommandées par les vendeurs.
- Les respirateurs certifiés, s'ils sont bien sélectionnés et testés pour leur efficacité, seront utiles pour protéger les travailleurs contre l'inhalation des particules dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire.
- Utilisez un masque approuvé de circulation positive d'air si des quantités importantes de poussière sont répandues à l'air libre.
- Essayez de ne pas créer des conditions étant la cause de poussière.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	blanc		
État Physique	solide	Densité relative (l'eau = 1)	1.15-1.25
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	4-5	Température de décomposition	50
Point de fusion / point de congélation (° C)	0	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	N'est pas applicable	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	N'est pas applicable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	23hPA	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
Chaleur de Combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'Allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la Flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la Flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'Ignition Équivalent en Espace Clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de Déflagration d'Ignition en Espace Clos (g/m3)	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	▸ Présence de matériaux incompatibles. ▸ Le produit est considéré comme stable dans des conditions d'utilisation normale. ▸ Exposition prolongée pour un échauffement. ▸ Pas de risque de polymérisation. BREThERICK: Handbook of Reactive Chemical Hazards, 4th Edition
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Données toxicologiques

Restec Durcisseur Pâte BPO

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

a) toxicité aiguë	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) Irritation / corrosion	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) Lésions oculaires graves / irritation	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme endommageant ou irritant pour les yeux
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme sensibilisant pour la peau ou le système respiratoire
e) Mutagénéité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) STOT - exposition unique	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) STOT - exposition répétée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalé	Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons. Les alcools aliphatiques avec plus de 3 carbones peuvent causer des maux de tête, vertiges, somnolences, faiblesses musculaires et délires, faiblesse généralisé, coma, seizures et changements de comportement. S'ensuivent des faiblesses et arrêts respiratoires, de même qu'une faible pression artérielle et un pouls irrégulier peuvent survenir. Des nausées et vomissements apparaissent, des dommages au foie et aux rein sont possibles après d'importantes expositions. Les symptômes sont d'autant plus aigus qu'il y a de carbone dans l'alcool. L'inhalation de vapeurs ou de poussières de peroxydes organiques peut produire des irritations de la gorge et des poumons et causer des effets similaires à l'asthme. Une surexposition peut provoquer des larmes, une salivation, une léthargie, un ralentissement et des difficultés de la respiration, des maux de tête, des faiblesses, des tremblements, des stupeurs et des gonflements des poumons. Les personnes avec une fonction respiratoires défaillante, des maladies des voix respiratoires et des états telles qu'emphysème ou bronchites chroniques, peuvent être sujet à de plus amples difficultés si des concentrations excessives de particule sont respirées.
Ingestion	Une surexposition aux alcools non-cyclique cause des symptômes du système nerveux. Ceux-ci incluent des maux de tête, une faiblesse musculaire et une incoordination, une sensation ébrieuse, une confusion, un délire et un coma. Les symptômes digestifs peuvent inclure une nausée, des vomissements et une diarrhée. L'aspiration est beaucoup plus dangereuse que l'ingestion car un dommage des poumons peut survenir et la substance est absorbée par le corps. L'ingestion de peroxydes organiques peut provoquer une nausée, un vomissement, une douleur anormale, une stupeur, une décoloration bleuâtre de la peau et des muqueuses. Une inflammation de muscle du cœur peut également survenir. Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains.
Contact avec la peau	Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions. Tous les peroxydes organiques sont irritants pour la peau et, si ils laissés sur la peau, peuvent produire une inflammation, dont certaines sont allergénique. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. La plupart des alcools liquides semble agir que irritants primaires pour la peau humaine. Une absorption significative sous-cutanée apparaît chez le lapin mais apparemment pas chez l'homme. Il existe certaines preuves suggérant que ce produit puisse provoquer une faible inflammation mais significative de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.
Yeux	Un contact de yeux avec des peroxydes organiques peut provoquer des effets de nuage, des rougeurs, des enflures et des brûlures de l'œil en cas de contacts prolongés. Des preuves existent ou d'expériences pratiques suggèrent, que le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux chez un nombre substantiel de personnes. Un contact prolongé ave les yeux peut provoquer une inflammation caractérisée par des rougeurs temporaires de la conjonctivite (similaires à des brûlures dues au vent).
Chronique	Une exposition professionnelle répétée ou prolongée est susceptible de produire des effets cumulatifs sur la santé impliquant des organes ou des systèmes biochimiques. Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps. Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. Une exposition à long terme à de fortes concentrations en poussière peut modifier la fonction des poumons (i.e. pneumoconiose) provoquée par les particules de moins de 0,5 microns pénétrant et restant dans les poumons. Un symptôme principal est un souffle court et difficile. Des zones d ombre dans les poumons sont présentes sur les Rayon-X. Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir, selon au moins une des Classes étudiées, des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles il n'existe toutefois que des données inappropriées pour faire une estimation satisfaisante. Une exposition chronique à certains peroxydes produit une dermite allergique (avec des rougeurs et des écailles de la peau) et un cornage asthmatique.

Restec Catalyst Paste	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
peroxyde-de-dibenzoyle	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (mammifère) LD50: >1000 mg/kg ^[2]	Œil (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Bénin
	Oral(Rat) LD50; 7710 mg/kg ^[2]	peau (Humain - femme): 1% - Modéré
		peau (Humain): 0.5%
		peau (Humain): 5%/48H
		peau (Humain): 5%/8W(intermittent) - Grave
		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]

Restec Durcisseur Pâte BPO

éthane-1,2-diol	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (mouse) LD50: >3500 mg/kg ^[1]	Œil (Rongeur - lapin): 0.012ppm/3D
	Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[2]	Œil (Rongeur - lapin): 100mg/1H - Bénin
		Œil (Rongeur - lapin): 1440mg/6H - Modéré
		Œil (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Bénin
		Œil (Rongeur - rat): 0.012%/3D
		peau (Rongeur - lapin): 555mg - Bénin
		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]

Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

Restec Catalyst Paste	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks.
PEROXYDE-DE-DIBENZOYLE	Le produit peut être irritant pour les yeux, un contact prolongé causant une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau. Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérogène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
Restec Catalyst Paste & PEROXYDE-DE-DIBENZOYLE	Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps.

toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✗	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Restec Catalyst Paste	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
peroxyde-de-dibenzoyl	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.042mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	0.11mg/l	2
	EC10(ECx)	504h	crustacés	0.001mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	0.06mg/l	2

Restec Durcisseur Pâte BPO

éthane-1,2-diol	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	48h	crustacés	>100mg/l	2
	EC50(ECx)	Pas Disponible	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	6500-7500mg/l	1
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	6500-13000mg/l	1
	LC50	96h	Poisson	8050mg/L	4
Légende: <i>Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration</i>					

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.
Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
peroxyde-de-dibenzoyle	BAS (La demi-vie = 14 journées)	BAS (La demi-vie = 21.25 journées)
éthane-1,2-diol	BAS (La demi-vie = 24 journées)	BAS (La demi-vie = 3.46 journées)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
peroxyde-de-dibenzoyle	BAS (LogKOW = 3.46)
éthane-1,2-diol	BAS (BCF = 200)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
peroxyde-de-dibenzoyle	BAS (Log KOC = 771)
éthane-1,2-diol	HAUT (Log KOC = 1)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T	Les critères PBT sont-ils remplis ?	vP	vB	Les critères vPvB sont-ils remplis ?
Restec Catalyst Paste	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	non	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	non
peroxyde-de-dibenzoyle	✗	✗	✓	non	✗	✗	non
éthane-1,2-diol	✗	✗	✓	non	✗	✗	non

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	▶ Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides. ▶ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible. Autrement: ▶ Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée. ▶ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit. Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier : ▶ La réduction, ▶ La réutilisation ▶ Le recyclage ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué) Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. ▶ NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. ▶ Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. ▶ Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en. ▶ En cas de doute, contacter l'autorité responsable.
	Options de traitement des déchets

Pas Disponible

Restec Durcisseur Pâte BPO

Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible
--------------------------------------	----------------

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires	
Polluant marin	

Transport par terre (ADR-RID)		
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	3108	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	5.2
	Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	Environnement dangereux	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	N'est pas applicable
	Code de classification	P1
	Etiquette de danger	5.2
	Dispositions particulières	122 274
	quantité limitée	500 g
	Catégorie de transport	2
	Code tunnel de restriction	D

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)		
14.1. Numéro ONU	3108	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	5.2
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable
	Code ERG	5L
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	Environnement dangereux	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A20 A802
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	570
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	25 kg
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	570
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	10 kg
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Forbidden
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Forbidden

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)		
14.1. Numéro ONU	3108	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	5.2
	IMDG Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5 Dangers pour l'environnement	Polluant marin	
14.6. Précautions particulières à prendre	N° EMS	F-J , S-R

Restec Durcisseur Pâte BPO

par l'utilisateur	Dispositions particulières	122 274
	Quantités limitées	500 g

Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	3108	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.2	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	Environnement dangereux	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	P1
	Dispositions particulières	122; 274
	Quantités Limitées	500 g
	Équipement requis	PP, EX, A
	Feu cônes nombre	0

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
peroxyde-de-dibenzoyle	Pas Disponible
éthane-1,2-diol	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
peroxyde-de-dibenzoyle	Pas Disponible
éthane-1,2-diol	Pas Disponible

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

peroxyde-de-dibenzoyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérogène

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

International WHO List of Proposed Occupational Exposure Limit (OEL) Values for Manufactured Nanomaterials (MNMS)

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

éthane-1,2-diol Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie	E1
------------------	----

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui

Restec Durcisseur Pâte BPO

Inventaire national	Statut
Canada - NDSL	Non (peroxyde-de-dibenzoyle; éthane-1,2-diol)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme 'Actives' dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restreintes)	Non (peroxyde-de-dibenzoyle; éthane-1,2-diol)
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	13/08/2025
date initiale	15/02/2025

Codes pleine de risques de texte et de danger

H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
2.3	13/08/2025	Informations toxicologiques - la santé aiguë (oeil), Informations toxicologiques - la santé aiguë (inhalation), Informations toxicologiques - la santé aiguë (inhalation), Informations toxicologiques - la santé aiguë (avaler), Premiers secours - Conseil au médecin, Informations toxicologiques - Santé chronique, Identification des dangers - Classification, Contrôles de l'exposition/protection individuelle - contrôle technique, Informations écologiques - écologie, Contrôles de l'exposition/protection individuelle - Norme d'exposition, Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (média d'extinction), Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (incendie / risque d'explosion), Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (incompatibilité incendie), Premiers secours - premiers soins (oeil), Premiers secours - les premiers secours (ingestion), Manipulation et stockage - procédure de traitement, Composition/informations sur les composants - Ingrédients, Stabilité et réactivité - Condition Instabilité, Contrôles de l'exposition/protection individuelle - Protection personnelle (autres), Contrôles de l'exposition/protection individuelle - Protection individuelle (oeil), Contrôles de l'exposition/protection individuelle - Protection individuelle (mains / pieds), Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle - Déversements (majeurs), Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle - Déversement (mineur), Manipulation et stockage - stockage (incompatibilité de stockage), Manipulation et stockage - stockage (exigence de stockage), Manipulation et stockage - stockage (récipient approprié), Informations relatives au transport - transport

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte. Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- ▶ PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ DNEL: Niveau sans effet dérivé
- ▶ PNEC: Concentration prédite sans effet
- ▶ MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- ▶ IMSBC: Code maritime international des cargaisons solides en vrac

Restec Durcisseur Pâte BPO

- ▶ IGC: Code international des navires transportant des gaz liquéfiés
- ▶ IBC: Code international des produits chimiques en vrac
- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Peroxydes organiques, types E, H242	Jugement d'expert
Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H317	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H319	Méthode de calcul
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1, H400	Jugement d'expert
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1, H410	Jugement d'expert

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.